

1. Gouvernance des entreprises

1.1 Environnement institutionnel et politique

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Il est recommandé aux entreprises d'évaluer dès que possible l'environnement institutionnel et politique des pays où elles exercent ou souhaitent exercer leurs activités. Les résultats de cette évaluation fourniront d'importants renseignements quant à la compréhension des risques sociaux, environnementaux et économiques liés aux projets en cours ou potentiels. Il est recommandé d'accorder une attention particulière aux indicateurs de stabilité politique (participation des militaires à la politique, historique des transferts de pouvoir, degré de concentration des pouvoirs, rôle de la religion dans les affaires gouvernementales, état de droit) et aux indicateurs liés à l'appareil juridique et à la réglementation, tels que la qualité des régimes judiciaire et politique, et du cadre réglementaire.

Les entreprises doivent tout au moins se familiariser avec les lois nationales touchant la main-d'œuvre, l'environnement et d'autres domaines pertinents dans le pays où elles exercent leurs activités.

Questions pour l'auto-évaluation

A-t-on mené à bien un processus documenté pour cerner les caractéristiques propres à chaque pays où s'exercent les activités et a-t-on analysé les implications possibles pour l'entreprise, le projet et les parties prenantes?

RESSOURCES ADDITIONNELLES

(anglais seulement) PDAC e3Plus Toolkit - Excellence in Social Responsibility; Chapter 2.0 Due Diligence.

<http://www.pdac.ca/docs/default-source/e3-plus---toolkits---social-responsibility/due-diligence.pdf?sfvrsn=4>

(anglais seulement) ICMM Mining Partnerships for Development Toolkit. Available through the ICMM website library.

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Pages 22, 23 \(Chapitre](#)

[II, Principes généraux,](#)

[Recommandations 5, 10, 11\)](#)

[Page 67 \(Chapitre IX, Science et technologie, Commentaire 94\)](#)

Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)

[Page 15 \(PD 11\)](#)